



# Évaluation des Opérations

Bilan sur les évaluations des activités  
de microfinance du FEI

Résumé analytique

Octobre 2015

Établi par

## Évaluation des opérations

Kristin LANG, chef d'équipe

Sonia VEGA VEGA

Daniela STOICESCU

Emmanuel PONDARD

Dawit DEMETRI

Marie EGRET

Ulrike VAN GELEUKEN

## Consultants externes

PwC



**Ivory Yong-Prötzel**

Chef de la Division Évaluation des opérations



## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

(Le rapport intégral est disponible en anglais sur le site web de l'Évaluation des Opérations:

[www.eib.org/infocentre/publications/all/stocktaking-exercise-on-evaluations-of-the-eifs-microfinance-activities.htm](http://www.eib.org/infocentre/publications/all/stocktaking-exercise-on-evaluations-of-the-eifs-microfinance-activities.htm)).

### **Bilan sur les évaluations des activités de microfinance du FEI**

Établi par

#### **Évaluation des opérations**

Division Évaluation des opérations

Kristin LANG, chef d'équipe

Sonia VEGA VEGA

Daniela STOICESCU

Emmanuel PONDARD

Dawit DEMETRI

Marie EGRET

Ulrike VAN GELEUKEN

Consultants externes

PwC

**Octobre 2015**

\* \* \*

#### **AVIS**

**La BEI a une obligation de confidentialité envers les propriétaires et les exploitants des projets mentionnés dans le présent rapport. Ni la BEI ni les consultants qui ont étudié ces projets ne communiqueront à un tiers des informations couvertes par cette obligation et ils refuseront toute obligation de divulguer d'autres informations ou d'amener les sources qui les détiennent à le faire.**

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Fonds européen d'investissement (FEI) gère plusieurs mandats à l'appui du secteur de la microfinance. Plusieurs d'entre eux ont fait l'objet d'une évaluation par la Commission européenne (CE) mais jusqu'à maintenant, aucune étude complète de l'approche globale du FEI vis-à-vis de la microfinance n'a été réalisée.

Cet état des lieux vise à combler ce vide analytique en résumant le rôle du Fonds dans le secteur de la microfinance et à fournir des éléments de réflexion pour la suite. Il s'appuie pour cela sur les résultats des évaluations existantes des mandats du FEI dans le domaine de la microfinance, sur l'examen de la documentation à ce sujet et sur des entretiens et des ateliers aux fins suivantes : reconstituer les objectifs du FEI en matière de microfinance, notamment l'amélioration de l'accès des microentreprises européennes au financement (y compris pour les groupes vulnérables) ; comparer les résultats obtenus par le FEI avec ses objectifs de microfinance ; et mettre en lumière certains processus ayant une influence sur les performances du FEI (par exemple l'organisation, le type d'opérations et les procédures).

Comme indiqué en détail dans les paragraphes suivants, on considère à travers cet état des lieux que les activités<sup>1</sup> du FEI ont produit les résultats<sup>2</sup> et l'effet<sup>3</sup> escomptés. Toutefois, le FEI n'a pas fourni suffisamment d'éléments justifiant sa contribution sur le plan des incidences sociales (capacité à atteindre les groupes défavorisés).

Au vu de ses activités à venir, les principaux défis à relever pour le FEI seront notamment de renforcer ses incitations à cibler et mesurer les incidences sociales, de préserver les synergies et d'améliorer la visibilité à l'échelle du Groupe BEI.

### Une offre de produits qui répond aux besoins du secteur de la microfinance

Bien que le financement par apport de fonds propres reste sous-utilisé dans le contexte de l'instrument européen de microfinancement

Progress<sup>4</sup>, le FEI propose avec succès ses produits standardisés (prêts de premier rang, prêts subordonnés, garanties, notations, évaluations et sessions de formation) destinés à un large éventail d'intermédiaires financiers opérant sur différents marchés européens. De plus, le FEI soutient des intermédiaires financiers ciblant de nouveaux segments de clientèle avec des produits de prêt classiques (notamment les jeunes entreprises, les femmes emprunteuses et les structures de financement innovantes).

Le FEI s'emploie à bâtir une offre de produits pertinente en comprenant les besoins du secteur, en adaptant son offre et son processus de sélection lorsque c'était possible et en conseillant les intermédiaires financiers quant au choix du produit le plus approprié. Il met également à profit sa stratégie proactive en matière de sensibilisation, ses analyses des lacunes et ses évaluations du marché, sa contribution au développement des réseaux et sa capacité à susciter l'intérêt des parties prenantes pour la création de synergies entre les initiatives liées à la microfinance et les politiques régionales.

Par des interactions individuelles, le FEI appuie également le renforcement des capacités, en particulier en faveur des petits intermédiaires financiers non bancaires. Toutefois, rien n'atteste que le FEI effectue un suivi de ce renforcement des capacités et a intégré des activités non liées au volume dans les objectifs de son personnel.

### Marge d'amélioration de la gestion des ressources et des activités

L'instrument européen de microfinancement Progress et le programme d'action conjointe à l'appui des institutions de microfinance en Europe (Jasmine)<sup>5</sup> étaient réputés disposer de processus de candidature, de sélection, de fourniture et d'analyse simples et transparents. Néanmoins, les procédures administratives se sont avérées complexes et fastidieuses pour certains intermédiaires financiers plus petits. Le transfert de Jasmine du FEI à la Banque européenne d'investissement (BEI) constitue

<sup>1</sup> Notamment proposer des produits financiers et soutenir les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation.

<sup>2</sup> Notamment l'amélioration de la capacité d'action des intermédiaires financiers et un plus grand levier de financement des bénéficiaires finals.

<sup>3</sup> Amélioration de l'accès des bénéficiaires finals au financement.

<sup>4</sup> L'instrument européen de microfinancement Progress, géré par le FEI, vise à améliorer l'accès des microentreprises à la microfinance.

<sup>5</sup> Jasmine est un programme de l'UE, géré par le FEI, qui vise à aider les institutions de microfinance non bancaires à intensifier leurs opérations et maximiser l'impact des produits de microfinance sur le développement des microentreprises et la réduction du chômage au sein de l'UE.

un changement par rapport à la période de programmation précédente, qui reflète la décision de consolider les activités d'assistance technique du Groupe BEI. Ce transfert apporte des avantages potentiels (par exemple l'échange des meilleures pratiques au sein du Groupe BEI), mais soulève aussi des difficultés (notamment en ce qui concerne le maintien des synergies entre activités d'assistance technique et activités de prêt).

### **Microcrédits du FEI et de la BEI**

À travers les prêts intermédiés, le FEI et la BEI proposent tous les deux des microfinancements. Les intermédiaires du FEI sont principalement des institutions non bancaires ou des petites banques locales centrées sur la microfinance (y compris dans le cadre de l'action sociale auprès des groupes vulnérables). À fin 2014, l'encours de prêts et l'encours de garanties du FEI au titre de l'instrument de microfinancement Progress s'établissaient respectivement à 174,2 millions d'EUR et 25 millions d'EUR. Bien que la BEI cible plus les PME, elle accorde un grand nombre d'affectations appuyant des microcrédits et propose également des prêts axés sur l'emploi des jeunes. À fin 2014, le total de ses affectations relatives à la microfinance dans l'Europe des 28 atteignait 3,9 milliards d'EUR.

### **Réponse aux besoins du secteur mais difficulté à obtenir des résultats sur le plan social**

Les données montrent que le FEI contribue à améliorer la crédibilité, le niveau de liquidité, la bancabilité et l'autonomie des intermédiaires financiers. En outre, le FEI en a aidé plusieurs à accélérer le lancement de leurs opérations de microfinance et à développer de nouveaux produits.

Pourtant, les performances du FEI restent mitigées pour ce qui est de l'apport d'un soutien indirect aux bénéficiaires finals, en particulier aux groupes vulnérables. D'une part, le FEI améliore l'accès des bénéficiaires finals au financement, ce qui contribue à renforcer l'entreprenariat et la création d'entreprises, mais également à améliorer la viabilité des microentreprises existantes. D'autre part, les rapports d'activité de l'instrument européen de microfinancement Progress peinent à démontrer une réelle portée auprès des personnes handicapées, des jeunes et des minorités et rendent compte d'écart considérables dans les affectations en faveur de femmes emprunteuses. Le FEI suppose que les institutions non bancaires ciblent les groupes vulnérables, ce qui reste néanmoins à confirmer par un suivi plus précis.

Enfin, cet état des lieux met en évidence les **cinq points suivants pour examen complémentaire** :

1. Une stratégie de microfinance à l'échelle du Groupe BEI pourrait être un vecteur solide pour (i) proposer une offre intégrée de produits et de services de microfinance, (ii) améliorer la collecte des données, en particulier sur les incidences sociales et (iii) renforcer la communication et le marketing du Groupe BEI.
2. L'amélioration de la portée sociale (y compris auprès des groupes vulnérables) est un objectif essentiel, mais il n'a pas été suffisamment pris en compte lors de la pré-instruction des projets et son suivi s'est avéré difficile. Les mesures à prendre pour inciter les intermédiaires financiers à améliorer la portée et les incidences sociales de leurs opérations pourraient être étudiées, notamment en développant des outils d'évaluation sociale. De surcroît, l'objectif d'amélioration des performances sociales parallèlement à ceux déjà fixés en matière de volume pourrait être énoncé dans les objectifs individuels des membres du personnel du FEI.
3. Les marges d'exploitation varient grandement entre les banques et les institutions non bancaires en raison des différences d'économies d'échelle. De nouveaux produits et services pourraient être envisagés afin de réduire les coûts d'exploitation des petits intermédiaires financiers.
4. La coordination entre le FEI et la BEI, qui jusqu'à présent s'est déroulée de façon informelle, pourrait être améliorée en étant officialisée dans les objectifs fixés pour le FEI et la BEI. Cela contribuerait à assurer des synergies de renforcement des capacités entre le FEI et la BEI.
5. Les rapports et les études d'évaluation de ces dernières années sur les mandats du FEI dans le domaine de la microfinance fournissent une multitude d'informations. La centralisation et la prise en compte de leurs recommandations seraient bénéfiques pour les activités futures de microfinance du FEI.

## REPONSE DE LA DIRECTION

La direction du FEI salue le rapport de la division Évaluation des opérations (EV) portant sur les activités de microfinance du Fonds et soutient les conclusions et considérations générales dudit rapport.

Pour ce qui est d'une stratégie de microfinance commune au Groupe BEI, cette question a déjà été abordée dans le passé au sein du Centre d'expertise en microfinance et un groupe de travail spécifique a été créé afin de répondre à la nécessité de documenter l'orientation stratégique de la BEI et du FEI dans le domaine de la microfinance. Le FEI est donc prêt à reprendre les travaux en collaboration avec la BEI pour définir une stratégie de microfinance commune au Groupe BEI.

Le FEI partage le point de vue des auteurs quant à l'importance cruciale de l'évaluation de la performance sociale pour l'activité de microfinance du Fonds. En réalité, le FEI a déjà lancé un projet en interne aux fins d'élaborer un outil de notation sociale à utiliser en même temps que celui de notation des contreparties de microfinance, créé au titre de l'instrument européen de microfinancement Progress. L'objectif est que cet outil de notation sociale soit prêt pour le lancement des instruments financés à déployer au titre du Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI), prévu dans le courant du deuxième semestre 2016. L'expérience tirée de l'instrument européen de microfinancement Progress montre clairement qu'il est très difficile de rendre compte de la portée sociale. Le FEI a, dans une certaine mesure, atténué cette difficulté jusqu'à présent en axant principalement son activité d'investissement sur les institutions non bancaires, dont la clientèle est constituée en majorité de microentreprises qui n'ont qu'un accès limité voire inexistant aux canaux de financement traditionnels.

Par la suite, le Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale visera non seulement à remédier à l'exclusion financière et sociale via les microcrédits accordés aux entrepreneurs mais aussi en soutenant les entreprises dites sociales, c'est-à-dire celles dont le principal objectif est de fournir des biens ou des services ayant une incidence sociale. Bon nombre de ces entreprises sociales s'emploient à faciliter l'intégration par le travail des groupes vulnérables ou à fournir des services qui bénéficient directement ou indirectement à ces groupes, y compris aux jeunes ainsi qu'aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Il pourrait donc être utile de chercher à établir des objectifs spécifiques pour le FEI en tant que gestionnaire du programme et, par conséquent, pour les membres de son personnel se consacrant à cette activité, au-delà des objectifs traditionnels de volume et d'effet de levier, afin de mieux s'assurer de la performance sociale de cette activité.

Le rapport indique que les marges d'exploitation varient grandement entre les banques et les institutions non bancaires en raison des différences d'économies d'échelle. Le FEI considère que c'est aussi une des raisons principales des différences de tarification des prêts entre les banques et les institutions non bancaires, celles-ci n'ayant en général pas d'autre choix que de faire supporter aux microemprunteurs l'intégralité du coût de leur activité de prêt. Le FEI suit étroitement le développement d'un marché non bancaire plus vaste et plus automatisé – sous la forme, par exemple, de plateformes de prêt en ligne – pour l'intermédiation financière en faveur des microemprunteurs. Avec le temps, certaines de ces plateformes seraient susceptibles d'atteindre une marge d'exploitation compétitive. Lorsque son mandat l'y autorise, le FEI soutient ces plateformes par le biais de financements et (ou) de garanties de crédit, et donne en cela des signaux qui pourraient renforcer l'attractivité de ces plateformes.

Le FEI reconnaît qu'une coopération plus formelle avec la BEI est nécessaire en ce qui concerne l'assistance technique aux fournisseurs de microcrédits au sein de l'Union européenne. Après le transfert du programme Jasmine du FEI à la BEI en 2014 (qui fait partie à présent de la plateforme intégrée d'assistance technique) et le démarrage des investissements de renforcement des capacités au titre du Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale, prévu pour le deuxième semestre

2016, une coopération formelle devrait renforcer l'effet de catalyseur de l'assistance technique apportée par la BEI et les investissements correspondants du FEI dans les institutions non bancaires.

Pour terminer, la direction du FEI tient à remercier le personnel de la division Évaluation des opérations (EV) pour son excellente coopération et son engagement fort dans la production du présent rapport.









Évaluation des Opérations • Évaluation des Opérations • Évaluation des Opérations

## Contacts




### Évaluation des opérations


 [Evaluation@eib.org](mailto:Evaluation@eib.org)

Les rapports sont disponibles sur  
le site web de l'Évaluation des Opérations:  
[www.bei.org/evaluation](http://www.bei.org/evaluation)

Pour tout renseignement d'ordre général :

### Bureau d'information

 +352 4379-22000


 +352 4377-62000


 [info@bei.org](mailto:info@bei.org)

### Banque européenne d'investissement

98-100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

 +352 4379-1

 +352 437704

[www.bei.org](http://www.bei.org)